

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU
15-12-2017
COMMUNE DE MONTREUIL LE CHÉTIF

L'an deux mille dix -sept le 15 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame GUYON Marie-France, Maire.

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 9 décembre 2017

Date d'affichage de la convocation : 9 décembre 2017

Présents : Marie-France GUYON - Patrice JULIENNE - Joël LOUBEAU – Monique COCHET-Yves BOMPOIS - HIRON Allison- Laurent LECHAT- Denis JULIENNE

Excusés : Annick BRILLANT- Christian MERCIER- Mélina BLOSSIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Hiron Allison est désignée secrétaire de séance.

Compte rendu de la précédente réunion : adopté.

Adoption de l'ordre du jour :

Madame le Maire propose d'adopter l'ordre du jour. **Adopté.**

OBJET : Carte communale -devis

Monsieur DEWAILLY Xavier, Urbaniste qualifié, retenu pour l'élaboration de la carte communale
Propose un devis à 6000.00€ TTC

DELIBERATION 2017-24

Après délibération l'ensemble du conseil municipal accepte à l'unanimité

- de signer le devis pour un montant de 6000.00€

-Autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Objet : Carte communale -Elaboration

Monsieur Dewailly expose :

1. La situation géographique de Montreuil Le Chétif :

-Commune de 1439 ha, concernée par des espaces naturels à protéger (ZNIEFF)

-le site natura 2000 couvrant 26 ha avec des espèces animales d'intérêt communautaire recensées.

2. La population :

-Population totale en 2014 : 309 Habitants – dont 7 comptés à part (étudiants)

- Un indice de jeunesse très faible en 1999-0.65 puis 0.78 en 2014

- peu de constructions nouvelles depuis les cinq dernières années.

- Composition des ménages

- 39 ménages ne comprennent qu'1 personne

- 91 ménages sans enfant

- 20 ménages avec 1 enfant

- 12 ménages avec 2 enfants et +

- 9 agriculteurs sur la commune, 6 commerces et services

3. Les équipements de structure et infrastructure

Hôtel de ville –Atelier municipaux –Eglise –cimetière

Eau –Ordures ménagères

Assainissement avec un réseau collectif mis en place en 1990 –assuré par contrat d’affermage –un site de traitement alimenté gravitairement.

Un traitement réalisé par un lagunage naturel, composé de 3 bassins totalisant 1575m³ et permettant de traiter les eaux usées de 150 Habitants

–actuellement 58 logements raccordés pour 131 habitants.

4. Prévision de développement :

La carte communale doit permettre de déterminer les besoins en termes d’urbanisation à une échéance minimum de 10 ans.

Le scénario de croissance se traduit par une estimation de la surface de terrains constructibles nécessaire à accompagner le développement communal.

a) Si la population continue à croître au même rythme qu’entre 1999 et 2009 (+0.84% par an)
Elle augmenterait de 11.5 % en 13 ans et atteindrait 337 hab. en 2027 soit + 35 habitants.

b) Si la population continue à croître au même rythme qu’entre 1999 et 2017 (+0.34% par an)
Elle augmenterait de 4.5 % en 13 ans et atteindrait 316 hab. en 2027 soit + 14 habitants.

L’objectif moyen serait donc d’atteindre 320 habitants en 2027 contre 302 en 2014 (+0.45% par an + 18 habitants en 13 ans.

Pour **18 habitants de plus en 2027**, il faudra **14 logements** (compensation du desserrement et renouvellement du parc)

Comment ?

À travers - les logements vacants, « Les dents creuses » (espaces disponibles au sein de la commune), les terrains privés.

Monsieur DEWAILLY informe qu’il reste encore un certain nombre d’étapes avant de finaliser, qu’il souhaiterait boucler la carte communale pour l’automne 2018, et propose une prochaine réunion :

Le 19 janvier 2018 à 9h30 – à la Mairie - avec les services de la DDT et la chambre d’agriculture pour poursuivre son élaboration.

Objet : DEVIS TOITURE MAIRIE

La toiture de la mairie nécessite des travaux de couverture et de charpente.

Un devis de l’entreprise L2CZ est présenté.

L’ensemble des conseillers municipaux souhaitent 2 autres devis avant de se prononcer

Objet : Projet Parc éolien

Madame le Maire informe les conseillers qu’elle a eu un échange téléphonique avec la société soleil du Midi représentée par M. Thomas Pichot sur la thématique des énergies renouvelables et notamment la construction d’un parc éolien sur notre territoire qui présente un fort potentiel.

M. Thomas Pichot a par la suite adressé le projet à travers un courrier détaillé et des cartes définissant les zones d’implantations.

Etudié par l’ensemble des conseillers, le sujet est jugé intéressant, toutefois il soulève des questions quant au délai.

A mi-mandat les conseillers doutent de l'intérêt de se lancer ou de s'engager sur un tel projet, entre les concertations avec les divers organismes, la consultation auprès des administrés ou encore les débats avec les opposants éventuels, ils réalisent qu'il faudra quelques années avant de voir une pale tourner...

M. Julienne Patrice, 1er adjoint est toutefois proposé pour poursuivre l'étude.

Fin de séance 22h30

Pour affichage le 15/12/2017